Ville de Genève
Conseil municipal

QE-481

30 août 2017

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Michel Nargi: «Attribution des mandats».

TEXTE DE LA QUESTION

Dans le cadre des attributions de gré à gré en Ville de Genève, j'aimerais avoir les statistiques exhaustives des entreprises bénéficiaires des mandats.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP L 6 05.01) définit les valeurs-seuils pour les différentes procédures applicables.

Ainsi, une procédure de gré à gré s'appliquera pour les marchés de fournitures, les marchés de services et les marchés de construction (second œuvre) d'un montant inférieur à 150 000 francs, ainsi que pour les marchés de construction (gros œuvre et génie civil) inférieurs à 300 000 francs.

Les données communiquées dans le cadre de la présente réponse concernent l'ensemble des commandes d'un montant inférieur à 150 000 francs passées en 2016 par le département des constructions et de l'aménagement.

	2016	
	Nombre	Montant
Inférieur à 10 000 francs HT	7 588	23 307 209
De 10 000 à 50 000 francs HT	793	18 291 657
De 50 000 à 150 000 francs HT	159	14 227 342
Total inférieur à 150 000 francs HT	8 540	55 826 208

Les bénéficiaires de ces différents marchés passés en 2016, fournisseurs, entreprises et sociétés, sont au nombre de 1233.

La liste complète, ou des données spécifiques à un adjudicataire, peut être fournie sur demande, sous la forme d'un document électronique, par la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: *Jacques Moret*

Le maire: *Rémy Pagani*